

Les infos

Vendredi 13 Mars 2009



SGAM : ET LA RÉPONSE EST...

En une semaine de trois réunions de négociations, des avancées décisives ont été obtenues avant même que les projets concernant SGAM ne soient présentés au Comité Central d'Entreprise le 18 mars prochain. La question posée par un proche parent d'un précédent ministre du travail UMP à l'assemblée des salariés de SGAM jeudi résume toute la question : quels moyens de pression avez-vous ? Et la réponse est, Jean Pierre, si les comités d'entreprise disposaient du moyen d'empêcher des licenciements, cela se saurait depuis longtemps ! Cela permet de mieux mesurer en ces temps de crise l'exemplarité des garanties obtenues. La direction renonce à procéder à des licenciements économiques, mais surtout, tout salarié de SGAM aura la garantie d'être reclassé quelque soit son activité, y compris si elle fait partie de celles qui seront transférées dans la filiale détenue majoritairement par le Crédit Agricole. Ce que nous avons baptisé « le droit de retour » sera activé à la demande du salarié sans aucune condition dans un délai maximal de 18 mois. C'est un engagement d'emploi extrêmement fort du groupe Société Générale à l'égard de tous ses salariés que nous avons obtenu. Cela a une grande signification pour tous, bien au-delà de SGAM, particulièrement en 2009 où l'emploi est menacé dans toute la profession. Il est évident que cet engagement aura aussi valeur d'exemple pour les prochaines restructura-

tions annoncées officiellement, ou par la rumeur, à la Société Générale. Des garanties importantes ont été aussi obtenues pour que ce droit ne soit pas « virtuel ». La liste des emplois disponibles sera recensée et mise à disposition des salariés dans une cellule emploi, et l'offre de reclassement faite devra être « convenable », au sens employé en 1993. Ainsi, le salarié qui ne l'estime pas « convenable » disposera d'un recours auprès d'une commission constituée par la DRH et les représentants syndicaux. Aucune limite n'est prévue dans le nombre de propositions de reclassements, un point essentiel pour contraindre à une obligation de résultat. Ces garanties sont consignées dans un projet d'accord qui est soumis au personnel de SGAM, avant l'ultime séance de négociation de lundi 15 et le vote des salariés sur le texte définitif.

19 MARS

Malgré le black-out, la puissance probable de la prochaine journée de grève du 19 mars, à l'appel de toutes les confédérations syndicales, commence à transparaître dans les médias. Les fédérations syndicales de la banque ont lancé un appel la semaine dernière à se joindre à la grève et aux manifestations, tant nos raisons d'y participer sont grandes. Pour ce qui concerne la Société Générale notamment, Frédéric Oudéa doit venir s'expliquer devant le Comité Central d'Entreprise le 15, puis il va convoquer les représentants syndicaux nationaux... pour l'entrevue qui devait avoir lieu en janvier. C'est que le conseil d'administration, après avoir procédé au vote de l'augmentation de ses jetons de présence, a demandé la réduction des frais généraux, afin de restaurer, au plus vite, la rentabilité de ses actions. Il est déjà prévu de redistribuer à nouveau 45% du résultat en dividendes dès 2010. Fred a obtempéré et mandé Séverin pour presser un peu plus le citron que prévu dans son « plan d'efficacité ». À nous de renvoyer Fred devant son conseil pour qu'il leur dise : ils ne sont pas d'accord !



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT